



A partir du 01.01.2024, afin de vous garantir toujours plus de fluidité dans le traitement de vos demandes de retour, **nous ne pourrons plus accepter les colis qui n'auront pas fait l'objet d'une demande d'autorisation de retour via l'extranet.**

PROCÉDURE DISTRIBUTEUR



FORMULER UNE DEMANDE D'AUTORISATION DE RETOUR SAV
sur le site WWW.VIRAX.COM > rubrique SAV

VALIDATION DE VOTRE DEMANDE
et envoi par email du document d'autorisation par Virax

PRODUIT SOUS GARANTIE

moins de 2 ans, sauf défaut d'utilisation

JOINDRE AU RETOUR
le document d'autorisation de retour et la facture d'achat

PRODUIT HORS GARANTIE

plus de 2 ans, avec forfait

JOINDRE AU RETOUR
le document d'autorisation de retour et le bon de commande forfait

PRODUIT HORS GARANTIE

plus de 2 ans, hors forfait

JOINDRE AU RETOUR
le document d'autorisation de retour

RÉCEPTION DU MATÉRIEL
et confirmation par email de Virax

RÉPARATION OU ÉCHANGE

RÉEXPÉDITION DU MATÉRIEL
et confirmation par email de Virax

SI ACCEPTÉ

Accepter ou refuser par email le devis réalisé par Virax : sav@virax.com

SI REFUSÉ

RETOUR en port dû (25 €)
ou **DESTRUCTION** (gratuit)



SAV SERVICE APRÈS-VENTE **virax**

Tél : 03 26 59 56 96
Email : sav@virax.com